



**Donnez-vous
les moyens d'agir**



Prélèvement à la source...la belle usine à gaz appelle déjà des modifications...

Ce jeudi 17 novembre, un député de la majorité va déposer un amendement au projet de budget 2017, visant à faire prendre en compte dès les mois de février/mars certains crédits d'impôts générés par les emplois à la personne.

En regard de cet amendement, l'analyse est faite que les crédits d'impôts 2017, dans le dispositif initialement prévu, ne sont restitués qu'in fine, après l'analyse de la déclaration des revenus, et ne pourraient donner lieu à une restitution qu'à la fin du mois d'août 2018.

Ainsi les contribuables se verraient restituer dès février/mars sous forme d'un acompte, l'équivalent de 30 % des crédits d'impôts pour emplois à domicile.

Cet amendement éviterait ainsi un écart de trésorerie infra annuel que les promoteurs du projet n'avaient pas anticipé, pour les contribuables concernés,

La mesure si elle est adoptée concernerait 4,3 millions de contribuables,

On le voit, la belle usine à gaz du prélèvement à la source commence déjà à montrer des ratés !!!

Ce n'est pourtant pas faute pour la CFTC DGFiP d'avoir rappelé son attachement à un système de prélèvement qui permet un taux de recouvrement de près de 99 % ... non !!! le gouvernement a tenu à marquer les esprits par cette réforme du prélèvement qu'il présentera comme une réforme fiscale (soyons fous !!), au prix de l'invention d'un monstre à plusieurs têtes qui ne simplifie rien pour personne !

L'argutie des taux modulables, individualisés au sein du foyer, modifiables en cours d'année,,,ne trompe personne dans les services !!! ce sera du travail supplémentaire pour informer, calculer, transmettre les informations !!

L'argument de la contemporanéité de l'impôt par rapport à la perception du revenu ne rendait pas indispensable la présence d'un tiers entre le contribuable et son administration.

Améliorer le prélèvement en rendant obligatoire le prélèvement mensuel à l'instar de l'obligation de télédéclarer aurait été une étape de plus en attendant une vraie réforme de l'impôt pour le rendre plus simple et plus juste, avant d'envisager ensuite une refonte logique de son prélèvement.

Syndicat national CFTC FINANCES PUBLIQUES

6 rue Louise Weiss

Bâtiment Condorcet – Télédoc 322

75013 PARIS

TEL 01 44 97 32 74

WWW.cftc-dgfi.fr

cftcdgfi@gmail.com